



**RESEAU AFRICAIN DES PERSONNELS DES PARLEMENTS**

**XIV<sup>EME</sup> ASSEMBLEE GENERALE**

# **RAPPORT MORAL**

Niamey, République du Niger

01 mars 2018

Par  
Madame Marie Joséphine DIALLO  
Présidente

Le rapport moral du Bureau ainsi que le rapport financier du Trésorier général, qui vous sont présentés, couvrent la période allant de notre XIII<sup>ème</sup> Assemblée générale de Cotonou à la présente.

S'agissant du rapport moral, il passe en revue les activités du Réseau Africain des Personnels des Parlements (RAPP), dont la tenue de ses réunions statutaires (Comité Exécutif et assemblée générale), fait le point des dossiers en instance et tente de dégager des pistes de réflexion qui contribueront à améliorer son fonctionnement, afin de la rendre incontournable en matière de formation et de renforcement des capacités du personnel administratif des parlements qui évoluent aujourd'hui dans un environnement en perpétuelle mutation.

### **REUNION DU COMITE EXECUTIF**

Aucune section nationale ne s'étant portée candidate pour abriter la réunion du Comité Exécutif en 2017, elle a pu finalement se tenir le 26 février 2018, ici, à Niamey. Compte rendu vous en a été fait des décisions qui y ont été prises.

Certes, la plupart des pays africains évoluent, aujourd'hui, dans un environnement politique et économique difficile, qui affecte les parlements, mais un effort doit être fait pour organiser, régulièrement, la réunion de cet organe directeur qu'est le Comité Exécutif, tel que stipulé par les nouvelles dispositions du Règlement intérieur : « le Comité Exécutif se réunit de plein droit en session ordinaire au premier semestre de chaque année ou concomitamment avec l'Assemblée générale ».

Ce creuset de réflexion plurielle, d'échange, de partage d'expériences diverses, est d'une importance capitale. Aussi, permet-il de bien préparer les assemblées générales et d'en sortir avec des décisions majeures.

## **XIIIEME ASSEMBLEE GENERALE**

La XIIIème Assemblée générale s'est tenue à Cotonou, du 05 au 09 septembre 2016, à l'invitation de la Section nationale du Bénin.

En votre nom à tous et au mien propre, je voudrais remercier, une fois de plus, et très sincèrement, Son Excellence Monsieur Adrien HOUNGBEDJI, Président de l'Assemblée nationale, notre collègue Alassane Mahamadou, ancien Secrétaire général administratif, ancien membre du Bureau, ainsi que l'ensemble des membres de la section, pour l'accueil chaleureux et toutes les attentions dont nous avons fait l'objet, la forte mobilisation et les dispositions prises, toute chose ayant contribué au succès de nos assises.

Les travaux ont été sanctionnés par l'adoption de nouveaux textes fondamentaux. Le changement d'appellation de certaines commissions de même que la création d'une nouvelle commission dénommée « Commission du Développement et de la Coopération interparlementaire », participent d'une volonté affirmée de rendre ces structures plus fonctionnelles et plus aptes à traduire les grands axes du PSD.

## **SEMINAIRES DE FORMATION**

Le séminaire que la Section nationale du Niger devait accueillir en 2015, avait été reporté. Mais sa programmation reste maintenue.

La décision a été prise, lors de notre dernière assemblée générale, de prévoir des séminaires de formation en marge des assemblées générales sur des thèmes d'actualité qui répondent aux besoins de nos parlements.

Etant entendu que la cible demeure les fonctionnaires, chevilles ouvrières des administrations parlementaires, l'équipe indispensable des secrétaires généraux qui les accompagne dans l'accomplissement de leur mission.

Ces séminaires offrent l'occasion pour les participants de nouer des relations professionnelles, de partager les bonnes pratiques parlementaires et, au regard des expériences des uns et des autres, de compléter la formation par des stages au niveau de nos parlements.

Certes, nos réalités politiques, économiques et culturelles sont différentes, mais nous appartenons au même continent : l'Afrique.

Encore une fois, apprendre de l'autre est toujours une source de richesse. Il faudra donc veiller à inclure, dans les délégations aux assemblées générales, le personnel dont le profil répond au thème de la formation retenu.

Le RAPP, je suis fier de le redire, dispose d'un vivrier de formateurs, d'experts, qui peuvent être mis à contribution pour animer ces séminaires et, au besoin, fera appel à des personnes ressources extérieures.

## **RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU RAPP**

En raison d'un calendrier parlementaire chargé au Sénégal, dans le courant de l'année 2017, avec la fin de la législature et l'installation de la nouvelle, il m'a été difficile de conduire une délégation du Bureau pour une mission à Abidjan, afin de rencontrer les autorités ivoiriennes, pour que les correctifs nécessaires soient apportés à l'Arrêté n° 334/MEMIS/DGDAG/SDVA en date du 10 septembre 2015 portant

autorisation et fonctionnement du RAPP, en vue de se conformer à nos textes en vigueur.

Les démarches vont se poursuivre, pour obtenir enfin ce sésame, gage de crédibilité auprès de nos partenaires et même de nos parlements.

## **PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT (PSD) ET PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (PAP)**

L'Assemblée générale de Cotonou avait donné mandat au Comité Exécutif d'approuver le projet de décision portant création, organisation et attribution du Comité de pilotage du PSD dont la composition devra être revue.

Il devra aussi s'atteler à la réactualisation du PSD avant son édition et sa vulgarisation.

## **COMMISSIONS PERMANENTES**

Suite à la modification des textes fondamentaux du RAPP, les commissions ont vu leurs attributions redéfinies, leur mode de fonctionnement révisé et l'appellation de certaines d'entre elles changée pour plus de cohérence avec la mise en œuvre du PSD.

Les échanges fructueux sur les voies et moyens de les redynamiser vont permettre, à ces piliers du Réseau, de jouer pleinement leur rôle et d'être efficaces et performants.

C'est pourquoi, le Bureau insiste, une fois de plus, sur la participation effective des Présidents de commission aux travaux des instances du RAPP.

## **SECTIONS NATIONALES**

Vitrines du RAPP, les sections nationales occupent une place prépondérante au sein des parlements.

Elles doivent rendre systématique l'organisation de sessions de formation, de renforcement de capacités dans leur parlement, à l'occasion desquelles des sections voisines peuvent être invitées et même associées. Ce qui constitue un bel exemple de coopération sous-régionale.

Les sections nationales ne sont pas autonomes ; elles sont sous la responsabilité des secrétaires généraux, avec lesquels elles doivent travailler en harmonie, d'autant plus qu'il appartient à ces derniers de faire le plaidoyer auprès des autorités.

Le Bureau devra être informé, régulièrement, des activités des sections nationales, pour en faire une large diffusion et susciter, ainsi, une émulation.

La réflexion est à poursuivre, afin d'élaborer un modèle type d'organisation et de fonctionnement des sections nationales, en référence aux textes fondamentaux du RAPP.

La prise en compte de la dimension « femme » dans la composition des délégations est à encourager.

## **COMMUNICATION**

Un des volets importants du RAPP, reste la communication, sans laquelle il est méconnu du public.

C'est une organisation qui a atteint son seuil de maturité et mérite une plus grande publicité au sein de nos parlements, mais aussi à l'extérieur.

La relance et la redynamisation de nos outils de communication en sont les maîtres-mots.

Certes, cela demande des moyens mais avec de l'imagination et de la volonté, la commission en charge de la Communication et des Technologies de l'Information, devra s'employer à vulgariser les supports de communication dont s'est doté le RAPP et qui ont pour noms :

### **- Site Web :**

Il est redevenu fonctionnel. Des améliorations sont notées aussi bien au niveau de la présentation que du contenu.

Monsieur Mathias NGADI est à encourager pour tous les efforts fournis.

Une méthodologie relative à la validation du circuit de mise en ligne des informations sur la vie du RAPP devra être définie et soumise au Bureau.

Le site est le portail du RAPP, tous les membres sont invités à participer à son animation.

- Revue RAPP-Infos :

Le Comité Exécutif de Lomé avait recommandé l'édition de la revue sous forme numérique.

La Commission de la Communication et des Technologies de l'Information devra s'atteler à la parution régulière de la revue RAPP-Infos.

### **SECRETARIAT ADMINISTRATIF PERMANENT**

Cette nouvelle appellation a été adoptée lors de notre assemblée générale de Cotonou.

De nouvelles attributions ont été définies dans le Règlement intérieur, ainsi que les conditions de recrutement et de rémunération du personnel appelé à servir au secrétariat administratif.

C'est le lieu de réitérer nos remerciements à Monsieur Guillaume Kigbafori SORO, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, aux membres de la Section nationale pour le recrutement de Monsieur SOMENE Fabrice Landry, en qualité d'Administrateur au sein de l'Assemblée nationale et mis à la disposition du RAPP.

Le Bureau examinera sa nouvelle situation et prendra les mesures idoines.

### **VIE DU RAPP SUR LE PLAN EXTERIEUR**

La création de la commission du Développement et de la Coopération interparlementaire répond à un besoin longtemps exprimé de trouver les voies et moyens d'aider nos parlements, à développer davantage la diplomatie parlementaire et au souci de nous ouvrir à d'autres associations et organisations interparlementaires. Il faut encourager de nouvelles adhésions.



## **SITUATION FINANCIERE DU RAPP**

Le projet de budget, qui a été présenté à l'assemblée générale pour adoption, a été soumis au Comité Exécutif par la Trésorière générale adjointe. Elle y reviendra dans un instant.

Permettez-moi de la féliciter pour le travail qu'elle accomplit avec dévouement, compétence et rigueur. Nos finances sont bien tenues. Toutefois, il nous appartient de mener la réflexion en vue de les accroître, compte tenu de nos ambitieux programmes de renforcement des capacités des fonctionnaires parlementaires.

Et cela passe, nécessairement, par le versement régulier de la cotisation annuelle et le paiement des frais de participation aux assemblées générales.

Les arriérés sont encore importants, il faut les apurer.

Payer sa cotisation est une obligation, c'est participer ainsi à la vie de notre Réseau qui est en train de se développer et d'offrir à ses membres des programmes de formation intéressants. Ne brisons pas cet élan !

Le Réseau ne vit que de ses cotisations, il ne bénéficie d'aucune subvention. La Commission Finances et Budget est invitée à travailler pour l'optimisation de nos disponibilités financières, à trouver des ressources additionnelles et à proposer des solutions permettant de régler définitivement le récurrent problème des arriérés de cotisations.

## **MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

La mission a été effectuée par Monsieur Geoffroy ASSAH, Commissaire aux Comptes, qui est à féliciter.

Monsieur ASSAH nous en fera rapport dans un instant.

Ceci étant, suite aux recommandations de la Commission Finances et Budget, je vais maintenant passer la parole à la Trésorière générale adjointe pour la présentation du rapport financier.

Je vous remercie de votre aimable attention.